



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines
78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2024.012

**DÉLÉGATION DE FONCTIONS
A MADAME DOMINIQUE PAGES, NEUVIEME MAIRE-ADJOINT**

Je Soussigné, Olivier DELAPORTE, Maire de La Celle Saint-Cloud,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20, prévoyant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération n° 2022-06-01 du 6 décembre 2022 installant Madame Dominique PAGES en qualité de neuvième Maire-Adjoint,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions n°2022-01 en date du 5 janvier 2022 à Monsieur Jean-Christian Schnell, quatrième Maire-Adjoint,

Vu l'arrêté de délégation de fonctions n° 2022-74 en date du 13 décembre 2022 à Madame Dominique PAGES, neuvième Maire-Adjoint,

Considérant le décès de Monsieur Jean-Christian Schnell survenu le 12 février 2024,

Considérant que pour la bonne marche de l'administration communale, il convient de modifier les délégations de fonctions dont je suis investi, à Madame Dominique PAGES, neuvième Maire-Adjoint, pour attribuer à cette dernière et avec son accord, certaines attributions relevant jusqu'ici de la délégation de fonctions de Monsieur Schnell,

ARRETE :

Article 1^{er} : Les arrêtés susvisés n° 2022-01 en date du 5 janvier 2022 et n°2022-74 en date du 13 décembre 2022 sont abrogés.

Article 2 : Madame Dominique PAGES, neuvième Maire-Adjoint, est particulièrement chargée de me seconder et suppléer dans les domaines suivants :

- Jeunesse (et Conseil des Jeunes),
- Prévention,
- Suivi du Comité pour la Promotion pour l'Enfance et l'Adolescence (CPEA), de la Mission Locale, de CBL Chantiers Services,
- Insertion,
- Urbanisme et droit des sols.

A ce titre, Madame Dominique PAGES pourra signer les correspondances courantes relevant de ces secteurs.

En matière d'urbanisme et droit des sols, elle pourra procéder à toute instruction et signer tout document, courrier et acte relatifs aux permis de construire, permis de construire, permis de déclaration préalable et autres autorisations d'urbanisme qui y sont liées ainsi que les certificats de toutes natures délivrés sur le fondement des dispositions du Code de l'urbanisme.

Accusé de réception en préfecture,
078017801205202405261ARRÊTÉ 2024-012-AL
Date de réception préfecture : 29/02/2024

Elle pourra également signer les autorisations ne relevant pas du Code de l'urbanisme : Autorisations Préalables pour l'installation d'enseignes, de publicité et Autorisations de Travaux (ERP) qui relèvent du Code de la construction.

Article 3 : Madame Dominique PAGES, 9^{ème} Maire-Adjoint, pourra, dans les matières qui lui ont été déléguées, signer tout engagement de dépense (devis, bons de commande) d'un montant inférieur à 40 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Article 4 : La présente délégation demeure valable jusqu'à ce qu'elle soit rapportée par mes soins.

Article 5 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra être contesté devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Notification en sera faite à Madame Dominique PAGES.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 29 février 2024.



Le Maire

Olivier DELAPORTE

Vice-Président de Versailles Grand Parc